

Réseau Vivre Paris !

reseau-vivre-paris.fr

contact@reseau-vivre-paris.fr

<p align="center">Contribution dans le cadre de la concertation sur la pérennisation des terrasses éphémères et leur intégration dans le règlement des étalages et terrasses</p>

Le Réseau Vivre Paris!, qui regroupe 25 collectifs et associations (voir liste en bas de bas), souhaite vous faire part de leur contribution à la concertation.

Elle reprend l'intégralité du communiqué de presse publié le 23 avril, rédigé par 23 collectifs et associations et comptant désormais 44 signataires. Ce communiqué figure sur le site de notre association.

Nous souhaitons également joindre à notre contribution le diaporama que le Collectif Habitants de Paris n'a pas été autorisé à présenter lors de la réunion du 17 avril, pourtant organisée pour les associations.

**Oui à des terrasses temporaires régulées pour 2021
Non à la pérennisation des terrasses "éphémères"**

En mai 2020, sans aucune concertation que ce soit avec les habitants ou avec de nombreux maires d'arrondissement, la mairie de Paris a décidé d'octroyer gratuitement l'espace public aux bars et restaurants frappés, comme tant d'autres commerces, par la crise sanitaire, et de leur permettre d'installer des terrasses dites "éphémères" sur les trottoirs puis sur les places de livraison.

Aucun arrêté, aucun vote au Conseil de Paris, aucun règlement n'ont présidé à la création de ces terrasses. Elles étaient régies par de simples chartes déclaratives que la ville a été dans l'incapacité totale de faire respecter. Du fait des manquements de la part des bars et des carences de la ville, ces terrasses ont été la source de très nombreuses nuisances : entrave à la bonne circulation des piétons, non-respect des horaires et des dimensions et de la dangerosité de certaines installations, non-respect des gestes barrières entre consommateurs mais aussi envers les passants, pollution sonore décuplée, alcoolisation massive dans l'espace public, ...

Les associations et collectifs d'habitants, les Parisiens, des élus, la presse, les réseaux sociaux se sont fait l'écho de la souffrance que ces terrasses ont infligée aux Parisiens entre les deux confinements.

Aujourd'hui, bien que la mairie de Paris ait montré son incapacité à gérer ces terrasses, elle souhaite les pérenniser, ce qui aurait pour conséquence de doubler, voire tripler, la surface dévolue aux terrasses. Pour ce faire, elle souhaite en toute hâte modifier le règlement (RET) qui régit les terrasses sans aucun diagnostic.

Afin de venir en aide aux établissements, les associations et collectifs signataires de ce communiqué acceptent la reconduction pour l'année 2021 des terrasses éphémères tant que dure l'état de crise sanitaire.

Nous nous opposons à leur pérennisation et demandons le report de la modification du RET. Cette révision du RET se fera plus tard et intégrera de nombreuses recommandations et prescriptions : rapport 2016 de l'Inspection Générale de la Ville de Paris, Plan d'accessibilité (PAVE), étude EuropGroup, l'audit du Bureau d'Action Contre les Nuisances de la Préfecture de Police (BACN), le rapport des États Généraux du Stationnement, le futur PLU, l'étude sur les victimes des nuisances sonores nocturnes à Paris...

Les associations et collectifs signataires s'engagent à produire avec la mairie une nouvelle charte encadrant les terrasses éphémères avant le 1^{er} juin. Voici les premiers éléments de cette nouvelle charte véritablement contraignante qui contribuera à la régulation de ces terrasses :

- Mise en place d'un régime d'autorisation préalable et abandon immédiat du régime déclaratif
- Suppression des terrasses éphémères dès la fin de l'état de crise ou début octobre et démontage dans les deux semaines, délai de rigueur
- Terrasses non-couvertes, sans éclairage, sans diffusion de musique enregistrée ni "live" et sans chauffage...
- Implantation des terrasses respectant des critères rigoureusement identifiés (nombre dans une même rue, taille, position, remisage...)
- Strict respect des horaires (retrait à 22h00)
- **Mise en place d'un numéro d'appel unique et d'une rubrique dédiée sur l'application DansMaRue** pour faire des signalements
- Mise en place de commissions mixtes locales de contrôle et de suivi (DPSP, police, syndicats professionnels, riverains...) + inspections
- Contrôles des niveaux sonores (balises BruitParif et dotation de sonomètres pour les agents de la Ville)
- Sanctions effectives en cas de manquements à la charte :
 - Premier manquement avéré = retrait d'autorisation de la terrasse pour une durée minimale de 15 jours
 - Deuxième manquement avéré = retrait pour un mois
 - Troisième manquement avéré = retrait définitif de droit de terrasse
- Évaluation un mois après le déploiement des terrasses et ajustements si nécessaire
- Évaluation globale du dispositif immédiatement après la fin de ce régime d'exception

Nous nous tenons à la disposition de la mairie de Paris pour travailler ensemble à l'élaboration et la mise en œuvre de cette charte temporaire (pour 2021).

Cependant si la mairie persistait à vouloir imposer la pérennisation des terrasses éphémères, les associations et collectifs de riverains seraient contraints de défendre par tous les moyens à leur disposition (légaux, presse, réseaux sociaux...) la tranquillité publique et le libre accès à l'espace public.

Membres du Réseau Vivre Paris! :

1. Associations nationales

- Les Droits des Non-Fumeurs
- 60 Millions de Piétons

2. Associations et collectifs de quartier :

- Paris-Centre (1er, 2ème, 3ème et 4ème arrondissements)
 - Association Marais-Louvre
 - Collectif Greneta-Goldoni
 - ASSACTIVE (Association Active des Résidents et Commerçants du Quartier de l'Horloge) (3ème)
- 5ème et 6ème arrondissements
 - Quartier Latin Passionné
- 6ème arrondissement
 - SOS Bruit Paris 6e
- 7ème arrondissement
 - Collectif Cler-Champ de Mars
- 8ème arrondissement
 - Association Ponthieu d'abord(s)
 - Comité d'aménagement et d'animation du 8ème arrondissement
- 8ème, 9ème, 17ème et 18ème arrondissements
 - DÉCLIC 17-18
- 9ème arrondissement
 - ARRS (Association des Résidents de la Rue Saulnier)
 - Collectif Condorcet
 - Collectif Kaspereit
- 10ème arrondissement
 - Comité Franz Liszt-Magenta
- 10ème et 18ème arrondissements
 - Demain La Chapelle
- 11ème arrondissement
 - Association des riverains Sedaine Saint-Sabin Bréguet
- 13ème arrondissement
 - Les Riverains de la Butte aux Cailles
- 15ème arrondissement
 - Collectif Droit au Sommeil 15ème
- 16ème arrondissement
 - XVIe Demain
- 17ème arrondissement
 - Collectif Mac Mahon-Montenotte
- 18ème arrondissement
 - ADDM 18 (Association de Défense de Montmartre et du 18ème)
- 19ème arrondissement
 - Les Impairs de l'Avenue Cariou
 - Les Riverains du Parc de la Villette
- 20ème arrondissement
 - Association des Riverains de Ménilmontant (ex Collectif des Riverains Village Ménilmontant et Collectif rue Victor Letalle)